

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 décembre 2018

Le sept décembre deux mille dix-huit, à quatorze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil Régional Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du neuf novembre deux mille dix-huit.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Véronique PEAN ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ; Madame Alix TERY-VERBE

L'Etat :

Monsieur Fabrice MORIO ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Michèle PREVOST

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Monsieur Olivier L'HOSTIS

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Joanna DELLA ROSA

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Katia BEGUIN ; Monsieur Gérard BERT ; Madame Michèle BONTHOUX ; Monsieur Benjamin CADON ; Monsieur Michel COSNIER ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Sabrina HAMADI ; Madame Maryline LAPLACE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Grégory GABORET, conseiller auprès du Président de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Madame Amanda MICHÉ, directrice de la culture et du patrimoine à la Région Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PÉZAIRE, chargée de mission industries créatives et partenariats privés à la Région Centre-Val de Loire

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 15

- Votants : 24 (dont 9 pouvoirs)

AVENANT MODIFICATIF A LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE 2017-2019 ET CONVENTION D'APPLICATION ANNUELLE 2018 ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE, LA DRAC CENTRE-VAL DE LOIRE ET CICLIC

Délibération n°23-2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

La convention de coopération pour le cinéma et l'image animée portant sur la période 2017-2019, entre l'Etat (CNC et DRAC), la Région Centre-Val de Loire et Ciclic a été votée l'an passé par la délibération n°28/2017. L'avenant modificatif n°1 à cette convention, ici proposé au vote, porte essentiellement sur le transfert du programme 334 - 2 « industries culturelles » du Ministère de la Culture vers le Centre national du cinéma et de l'image animée. Les montants de ce programme demeurent inchangés.

S'agissant de la déclinaison annuelle, et conformément à l'article 22 de la convention de coopération triennale pour le cinéma et l'image animée, relatif aux dispositions financières, une convention d'application financière doit être signée chaque année entre les partenaires.

L'engagement prévisionnel des partenaires en faveur des actions mises en œuvre par l'agence Ciclic pour l'année 2018 s'établit comme suit :

- Région Centre-Val de Loire : 2 095 050 € (engagement global de 2 650 875 €)
- Etat :
 - CNC : 661 300 € (engagement global de 882 013 €)
 - DRAC : 185 700 € (engagement global de 263 000 €)

.../...

Le détail des engagements par action est présenté dans la convention.

Cette convention a été soumise aux élus régionaux.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

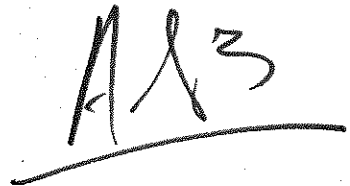
- d'adopter cet avenant modificatif ;
- d'adopter cette convention ;
- d'autoriser le directeur général de l'agence à signer cet avenant modificatif et cette convention et à prendre toutes les mesures utiles à leur mise en œuvre.

Votants : 24

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'A', 'S', and 'B' in a stylized, cursive font, underlined with a single horizontal stroke.

